Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_D_28-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
À l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 15/09/2026
Et
Publication ou notification du : 15/09/2026

L'an 2026, le 10 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. PERRIOT Benjamin, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

A été nommé secrétaire : Mme Marie-Françoise ROUSSEAU

N° 2026_D_28

DÉSIGNATION REPRESENTANT CNAS

Le Conseil municipal, Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-33 et L5211-1,
- Les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en vigueur ;

Considérant

- Qu'à la suite de l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de l'instance départementale du CNAS,
- Que l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- Que les représentants devront présenter chaque année au Conseil municipal les actions menées et dossiers importants de l'organisme,
- L'appel à candidatures de M. DUFOUR et M. BARREAU pour la délégation locale des élus ;

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée, pour désigner les délégués représentant la commune au sein de l'instance départementale du CNAS,

- **DÉSIGNE** comme délégués :

Délégué local des élus (1)	Délégué local des agents (1)
Jacky BARREAU	Mylène VIGREUX

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_D_28-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

- **AUTORISE** les représentants désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette association.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 10/09/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

MAIRIE DE GRANGERMONT 45390

Le Secrétaire de séance
Marie-Françoise ROUSSEAU